

tenus de l'organisation conservatrice. Je dis que c'est là une violation flagrante de la loi du soulagement du chômage et de l'agriculture. Je sais bien que dans le passé le favoritisme a été pratiqué par les deux partis, mais cette loi-ci ne devait pas servir à favoriser indûment celui-ci au celui-là pour des raisons politiques ou religieuses. Quelques individus s'adressèrent à moi pour avoir de l'emploi et je les renvoyai au comité conservateur. Là, on leur dit qu'ils n'avaient pas de chance. Sur quoi, je m'adressai aussitôt à M. McGeough, de Vancouver, lequel, après avoir vérifié mes affirmations, s'opposa à l'emploi des individus en question. A la fin, les choses furent arrangées jusqu'à un certain point. Ensuite, la succursale de la Légion fut autorisée à désigner les hommes. Je ne parle pas par oui-dire; ce que je raconte, j'en ai la preuve formelle. Je prierais le ministre de faire enquêter à ce sujet et si je me suis trompé je serai heureux de rectifier dans cette Chambre.

L'hon. H. A. STEWART: Le département a appris de quelque manière, directement ou indirectement, que l'exécution de ces travaux occasionnait des plaintes. Mon honorable ami voudra bien me reprendre si je l'ai mal compris. Il n'a pas dit que ces hommes-là n'auraient pas dû être employés. Le rapport que j'ai reçu porte que le fonctionnaire enquêteur a demandé à mon honorable ami de désigner des hommes pour travailler à ces ouvrages et qu'il a refusé.

M. REID: Certainement, j'ai refusé. Ce n'est pas ma besogne, monsieur le président. Je prétends que le rôle d'un membre du Parlement n'est pas de désigner ceux à qui l'on doit fournir de l'emploi. Eussé-je fait cela, on m'aurait dénoncé ici pour avoir désigné des libéraux. J'ai dit à l'ingénieur: "Votre devoir est de vous adresser à l'autorité municipale ou à l'hôtel municipal pour savoir qui est dans le besoin et qui doit être employé."

Je suis fier de dire que je ne lui ai pas mentionné un seul nom. Je suis heureux de constater qu'on a fait rapport au ministre, parce que les faits corroborent entièrement mes paroles.

L'hon. H. A. STEWART: Les faits sont exactement comme je les ai relatés. Mon honorable ami voudrait maintenant laisser entendre qu'il y a eu de l'intrigue politique au sujet de cette entreprise.

M. REID: Je ne blâme pas le ministre, je blâme l'ingénieur divisionnaire.

L'hon. H. A. STEWART. Le fonctionnaire qui a engagé les hommes employés à cette entreprise a fait preuve d'esprit de justice lorsqu'il a demandé à mon honorable ami de lui [M. Reid.]

désigner des hommes. Il ne peut certainement pas y avoir de plainte à ce sujet?

M. REID: J'ai reproché à l'ingénieur divisionnaire de faire désigner les hommes employés sur cette entreprise par le comité conservateur des faveurs politiques, et en le quittant je lui ai dit: "Vous n'en avez pas fini avec cette affaire." Il me relança jusqu'à l'ascenseur et me supplia de ne rien faire.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Hanson) (York-Sunbury): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'article?

L'hon. M. VENIOT: Monsieur le président, je voudrais commenter certaines remarques du premier ministre avant l'adoption de cette loi. Si j'ai bien saisi ses paroles, il a prétendu que les comptes des provinces et des municipalités sur les entreprises terminées n'avaient pas été acquittés jusqu'à ce jour, parce que la Chambre n'avait pas encore adopté le projet de loi.

Le très hon. M. BENNETT: Il en est ainsi dans plusieurs cas.

L'hon. M. VENIOT: Il n'en est pas ainsi pour le comté de Gloucester, ni est-ce entièrement vrai dans le cas du Nouveau-Brunswick, parce que le vérificateur des comptes provinciaux a démontré qu'à la fin de l'année financière de la province, au 31 octobre, on avait présenté des comptes se chiffant à environ \$170,000 pour des travaux achevés. La contribution fédérale de \$7,500 due à la ville de Bathurst en paiement de travaux exécutés n'avait pas encore été versée à Pâques, bien que les comptes fussent présentés il y a déjà quelque temps. On a fait savoir au secrétaire-trésorier de la ville de Bathurst que le gouvernement fédéral transmettrait ces \$7,500 au gouvernement provincial, qui à son tour les remettrait à la ville de Bathurst, dès que le Gouvernement aurait rendu un décret à cet effet. Lorsque je suis allé chez moi à Pâques, je me suis occupé de cette question et j'ai appris qu'à Bathurst on n'avait eu connaissance d'aucun décret autorisant le paiement de ces \$7,500, mais on a encore la lettre où il est dit que le compte sera acquitté dès qu'on pourra adopter un décret. On a terminé ces travaux au cours de la première semaine de décembre; on a transmis le compte aux autorités provinciales à Frédéricton qui l'ont envoyé à Ottawa, et l'accusé de réception est au dossier. Cependant ce compte n'a pas été acquitté, et ainsi la déclaration du premier ministre n'est pas exacte en ce qui concerne le comté de Gloucester.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit qu'il en était ainsi dans tous les cas.